

Un Sarkozy agité est passé sur le gril



Pour l'accusation, Nicolas Sarkozy a bel et bien laissé filer les dépenses, malgré plusieurs alertes claires sur les risques de dépassement. © REUTERS

L'ex-président français comparait pour financement illégal de campagne électorale. Il nie les faits qui lui sont reprochés. Il encourt un an de prison et 3.750 euros d'amende.

MARINE BUISSON

Dire que la parole de l'ancien président était attendue relève de l'euphémisme. Après trois semaines d'audience, Nicolas Sarkozy était attendu de pied ferme ce mardi au tribunal dans le cadre de l'affaire Bygmalion pour son interrogatoire sur les dépenses excessives de sa campagne 2012. Depuis l'ouverture du procès, l'ancien chef d'Etat se faisait représenter par son avocat, M^e Thierry Herzog. Cravate sombre sur chemise blanche, le « parrain » de la droite a salué son avocat d'un « check du poing », ont témoigné les journalistes sur place, avant de prendre place sur la première chaise à gauche de la barre. « Vous n'étiez pas présent lors des audiences précédentes. Donc, je vais vous rappeler ce qui vous est reproché... », a entamé la présidente du tribunal correctionnel, Caroline Viguié, à l'adresse de l'ex-président qui a déclaré qu'il a choisi uniquement de « [...] répondre des faits pour lesquels j'ai été mis en examen et pour lesquels j'ai été renvoyé devant le tribunal ».

Qu'est-il exactement reproché à Nicolas Sarkozy ? Il comparait pour « financement illégal de campagne » et encourt un an d'emprisonnement et 3.750 euros d'amende. Si les treize autres prévenus (anciens cadres de Bygmalion et de l'UMP, directeur de campagne, experts comptables) qui ont déjà défilé à la barre sont renvoyés notamment pour escroquerie ou usage de faux (tous sont soupçonnés d'être impliqués à des degrés divers dans le système de double facturation imaginé pour masquer l'explosion des dépenses autorisées pendant la campagne du président candidat à sa réélection), Nicolas Sarkozy n'est pas mis en cause pour ce système.

« Qui a ordonné la fraude ? »

Pour l'accusation, l'ancien chef d'Etat a bel et bien laissé filer les dépenses, malgré plusieurs alertes claires sur les risques de dépassement. Il aurait ainsi « incontestablement » bénéficié de la fraude, qui lui a permis de disposer de « moyens bien supérieurs » à ce qu'au-

torisait la loi : au moins 42,8 millions au total. On atteint alors près du double du plafond légal à l'époque. La semaine passée, à la barre, Jean-François Copé, ex-camarade de parti désormais en guerre ouverte avec Sarkozy, blanchi dans l'affaire, était entendu en tant que témoin. Et a remis une pièce dans la machine : « Il faut toujours se demander à qui cela profite », avait-il répondu au tribunal alors qu'on lui demandait son « hypothèse » sur la question du procès : qui a ordonné la fraude ?

Face à un accusé Sarkozy agité à la barre et friand de digressions, la présidente ne s'est pas laissée démonter, tâchant de recentrer le débat. Et d'obtenir une réponse à cette question : l'ancien président, à l'époque candidat à sa réélection, a-t-il constaté que sa campagne s'emballait en 2012 ? Et, plus précisément, l'a-t-il laissée s'emballer, conscient de crever les plafonds autorisés ? « Non, non, non Madame ! ». A la barre, l'interrogé peine à masquer son agacement, attestent les journalistes sur place. Et tend à s'adresser, bras ouverts, davantage à la salle et aux autres prévenus qu'à la présidente. Qui l'arrête, à plusieurs reprises. Il baisse d'un ton, s'excuse « pardon Madame la présidente », avant de reprendre de plus belle. A la barre, l'ancien chef d'Etat renoue avec ses habitudes de meetings.

« C'est pas un show, je sais »

Une campagne onéreuse ? Davantage que celle de 2017 ? Le prévenu est mis à rude épreuve – et face à ses contradictions – par les questions, précises, du ministère public. Mais nie tout en bloc : « J'aimerais qu'on m'explique en quoi j'ai plus fait campagne en 2012 qu'en 2007. C'est faux ! Il n'y a pas eu d'emballement. C'est une fable ». Se défendant avec véhémence, Sarkozy maintient jusqu'au bout : « Elle est où la campagne qui s'emballe ? Elle est où la campagne en or massif ? »...

Il répète, formel : « Cette campagne de 2012 n'a pas coûté plus cher que celle de 2007. Et rejette la thèse avancée par trois anciens cadres de Bygmalion qui ont décrit, plus tôt pendant le procès, la manière dont l'UMP (ex-Les Républicains) leur avait demandé de mettre en place le système de fausses factures : « Cette campagne n'a pas coûté ce qu'on dit. Il y a eu des fausses factures et des conventions fictives, c'est avéré. Mais l'argent n'a pas été dans ma campagne, sinon ça se serait vu. On aurait dit : Sarkozy est devenu fou, il donne du caviar au public de ses meetings », s'est-il emporté, avant d'être rappelé à l'ordre par la présidente. Il s'excuse. Et se justifie. « Je suis devant un tribunal et je défends mon honneur avec passion. C'est pas un show, je sais ».

Des chiffres effrayants recensés en Belgique

Une enquête révèle que près de 70 % des Belges ont été victimes de violences sexuelles au cours de leur vie. Chez la minorité LGBTQIA+, ce chiffre atteint 80 %. La réponse médicale n'est pas à la hauteur du problème.

FRÉDÉRIC DELEPIERRE

Nous sommes surpris par l'ampleur des résultats de notre enquête. Nous nous attendions à ce qu'une femme sur trois nous dise avoir été victime de violence sexuelle au cours de sa vie mais on est au-delà puisque deux tiers de la population belge, hommes et femmes compris, affirment en avoir été victimes au cours de leur vie. Mais il est difficile de comparer les chiffres obtenus car il s'agit de la première étude du genre menée en Belgique et en Europe. Mais je ne vois pas la Belgique comme un mauvais élève. Nos pays voisins obtiendraient les mêmes résultats. »

Chercheuse au sein de la faculté de médecine de l'UGent, Ines Keynaert a dévoilé ce mardi ses conclusions d'une enquête menée conjointement par l'université de Gand, l'université de Liège (ULiège) et l'Institut national de criminalistique et de criminologie (INCC) auprès de 5.000 personnes âgées entre 16 et 100 ans, en tenant compte des questions de genres et d'âge. Pourquoi une telle étude maintenant ? « L'objectif était de préciser, pour la première fois, l'importance et l'impact des violences sexuelles en Belgique, mais aussi de détailler cette problématique au sein de strates particulières de la population : personnes âgées de plus de 70 ans, membres de la communauté LGBTQIA+ (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queer, intersexes et asexuels) et demandeurs de protection internationale », explique le consortium de chercheurs.

1

De 16 à 69 ans

Premier constat donnant une idée de l'ampleur du phénomène : 64 % des personnes interrogées ont subi des violences sexuelles de tous types au cours de leur vie. Parmi ces victimes, 81 % sont des femmes mais, et c'est peut-être encore plus étonnant, 48 % sont des hommes. Au total, 5 % des hommes et 16 % des femmes disent avoir été violés.

Quelles suites ont été données à ces agressions ? Bien souvent, pas grand-chose. La moitié des hommes et 35 % des femmes n'ont parlé à personne de ce qui leur est arrivé. Seuls 8 % des hommes et 5 % des femmes ont cherché une aide formelle, notamment des soins de santé mentale.

2

Seniors

L'étude révèle que 44 % des participants, âgés de 70 ans et plus, reconnaissent avoir été victimes de ce type de violence dans leur vie. Moins de la moitié avaient déjà parlé de leur expérience à un membre de son réseau social. A peine 6 % ont cherché de l'aide auprès d'un professionnel et seulement 4 % ont signalé les faits à la police.

L'âge n'est en rien un frein pour les agresseurs sexuels puisque sur les douze

derniers mois, donc durant la crise sanitaire, une personne âgée sur 12 dit avoir subi de la violence sexuelle. Dans 7 % des cas, il s'agit d'une forme de violence sexuelle n'impliquant pas un contact physique alors que dans 0,6 % il est question de viol ou de tentative de viol.

3

LGBTQIA+

Au sein de la communauté LGBTQIA+, le constat est totalement alarmant. Près de 80 % des gays, lesbiennes et transgenres affirment avoir déjà été exposés à au moins une forme de violence sexuelle au cours de leur vie. Une tendance qui est en hausse depuis le début de la crise sanitaire. Si 79 % des sondés ont subi des violences sexuelles n'impliquant pas un contact physique, ils sont 42 % à parler de violences sexuelles avec contacts physiques. Ils sont même 24 % à affirmer avoir été victimes de viol ou de tentative de viol.

4

Demandeurs d'aide

La tendance se renforce encore au sein des demandeurs de protection internationale résidant en Belgique. Là, le taux de violence sexuelle s'élève à plus de 84 %, dont 61 % ont eu lieu au cours des 12 derniers mois, durant une période où ils étaient déjà présents en Europe ou en Belgique au moment des faits. Constat étonnant, dans cette catégorie de victimes, l'équilibre est presque parfait entre hommes et femmes.

5

Auteurs

Les résultats de l'enquête démontrent que les auteurs de violences sont le plus souvent des personnes proches des victimes. Dans 30 % des cas, les faits sont perpétrés par le partenaire ou ex-partenaire. Il peut aussi s'agir d'un membre de la famille, de collègues ou de connaissances. Le sujet reste tabou puisque la plupart des victimes n'ont pas cherché d'aide après les faits.

6

Conséquences

« Sonder la problématique des violences sexuelles est essentiel pour pouvoir mettre en lumière l'ampleur du phénomène dans notre pays, conscientiser la population mais aussi réfléchir à l'amélioration de la réponse médico-légale », estiment les chercheurs. Ils constatent que les victimes ayant subi des actes de violence sexuelle impliquant des contacts physiques sont plus susceptibles de présenter des troubles liés à une consommation d'alcool abusive, de consommer des substances sédatives, stimulantes ou du cannabis. Ces victimes présentent aussi plus de symptômes dépressifs, de comportements d'automutilation ou de tentatives de suicide ainsi que symptômes de stress post-traumatique.

La réponse médico-légale est cependant loin d'être optimale. « Près de 70 % des médecins interrogés ont vu au moins une victime de violence sexuelle au cours de leur carrière, mais les victimes se manifestent le plus souvent après plusieurs années », illustre Ines Keynaert. « Les médecins semblent se concentrer sur les conséquences médicales et psychologiques des violences sexuelles. En raison de leur manque de connaissance et de formation dans ce domaine, ils sont moins soucieux d'orienter les victimes vers des services où des preuves médico-légales peuvent être recueillies de manière qualitative ou vers les autorités judiciaires appropriées. Il faut absolument intégrer les violences sexuelles dans le cursus de tout le personnel soignant. »



64 % des personnes interrogées ont subi des violences sexuelles de tous types au cours de leur vie.

© DR